



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

Deloitte.

6 place de la Pyramide 92908
Paris-La-Défense Cedex

axiome

215 Rue Samuel Morse
Le Triade Bat 3 – CS 79016
34965 Montpellier Cedex 2

Bastide Le Confort Médical S.A.

**12 Avenue de la Dame
Centre Euro 2000
30132 Caissargues**

**Attestation des commissaires aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de l'article
L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant
global des versements effectués en application des 1 à
5 de l'article 238 bis du code général des impôts**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
30/06/2023



Deloitte.

axiome

KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

6 place de la Pyramide 92908
Paris-La-Défense Cedex

215 Rue Samuel Morse
Le Triade Bat 3 – CS 79016
34965 Montpellier Cedex 2

Bastide Le Confort Médical S.A.

**12 Avenue de la Dame
Centre Euro 2000
30132 Caissargues**

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2023

À l'assemblée générale de la société Bastide Le Confort Médical S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 30 juin 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 juin 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il



Deloitte.

axiome

KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

6 place de la Pyramide 92908
Paris-La-Défense Cedex

215 Rue Samuel Morse
Le Triade Bat 3 – CS 79016
34965 Montpellier Cedex 2

concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 87 600 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225- 115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les commissaires aux comptes

Montpellier, le 31 octobre 2023

KPMG SA

Deloitte & Associés

Axiome Audit et Stratégie

Nicolas BLASQUEZ

Jean-Yves MORISSET

Pierrick BELEN

INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES

(Article L.225-115 du Code de Commerce)

Montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts, actions de parrainage et de mécénat

Le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'est élevé à la somme de 87 600 €.

Liste des actions nominatives de parrainage et de mécénat :

Fondation de France
Centre Hospitalier Universitaire d'Angers
Société Francophone Nutrition Clinique et Métabolisme
Association diabète 66
Association Paris Bronco Pneumo Chronique Obstructive
Fondation Sorbonne Université
APRAH
Comité Départemental Handisport de la Vienne
Association d'aide aux insuffisants respiratoires du Lot et Garonne

Fait à Caissargues
Le 30 octobre 2023

Vincent BASTIDE
Président Directeur Général



Votre santé est notre priorité